



Ville d'Osny

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 28 juin 2013
à 20 heures 30**

Chapelle du Château de Grouchy

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SOMMAIRE

COMMISSION DES FINANCES :

1. FINANCES : Budget de la Commune – Compte de gestion 2012.
2. FINANCES : Budget de la Commune – Compte administratif 2012.
3. FINANCES : Décision modificative n°1.
4. FINANCES : Marché de collecte et transport des encombrants attribué à Véolia Propreté – Autorisation de levée de prescription pour retenues de garantie.
5. ESPACES VERTS : Valorisation écologique du Parc des Noirs Marais – Aide départementale à l'investissement des Communes « Acquisition et aménagement d'espaces verts ». Demande de subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise.
6. POLICE MUNICIPALE : Procès-verbal électronique – Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune d'Osny entre l'Etat et la Ville.
7. POLICE MUNICIPALE : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association féline de Pontoise et de la CACP (AFELP).
8. VOIRIE : Création de parkings dans la rue des commerces, Quartier de la Ravinière – Convention Régionale de renouvellement urbain de la Ville d'Osny – Programmation 2013. Demande de subventions.
9. BATIMENT : Création d'une extension à la Maison de Quartier de la Ravinière – Convention Régionale de renouvellement urbain de la Ville d'Osny – Programmation 2013 - Demande de subventions.
10. BATIMENT : Projet de réfection thermique de la toiture et des façades du centre de loisirs primaire du Bois Joli, Quartier du Moulinard – Convention régionale de renouvellement urbain de la Ville d'Osny – Programmation 2013 – Demande de subventions.
11. RESSOURCES HUMAINES : Créations d'emplois.
12. SOCIAL : Reconstitution des ateliers linguistiques et de la contribution financière annuelle 2013-2014 des participants.
13. AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
14. AFFAIRES GENERALES : Réforme des collectivités locales – Composition du conseil communautaire à compter de 2014 – Approbation de l'accord local.
15. CULTUREL : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de l'aide au fonctionnement de l'école municipale de musique et de l'école municipale de danse – Année 2013.
16. CULTUREL : Rectificatif des tarifs de l'école de danse à compter du 1^{er} septembre 2013.

17. PETITE ENFANCE : Crèches et halte-garderie : Accueil exceptionnel et d'urgence tarif 2013-2014.

18. SPORTS : Convention tripartite Conseil Général/Ville/Collège de mise à disposition des gymnases communaux au bénéfice des collèves.

19. POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE DES QUARTIERS : Subvention sur projet 2013 à verser à l'association pour la communauté d'Osny (ACO).

COMMISSION DE L'URBANISME :

1. URBANISME : Approbation du bilan de clôture de la convention de mandat attribuée à la SEMAVO pour la réalisation des équipements publics dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du pôle médical Sainte-Marie.

2. URBANISME : Approbation du plan local d'urbanisme.

3. URBANISME : Approbation du règlement local de publicité.

4. URBANISME : Bonification des droits à construire : abrogation de la délibération n°2009-125 en date du 8 octobre 2009.

5. URBANISME : Modification du champ d'application du droit de préemption urbain.

6. URBANISME : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un lotissement sur la parcelle An n°173, située 3 Bis Place des Impressionnistes.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE / CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL :

1. ENVIRONNEMENT : Avenant n°2 au marché 09/01 lié à la collecte et au transport des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement « AUROR'ENVIRONNEMENT ».

2. ENVIRONNEMENT : Convention entre la Ville et Le Relais pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textile-Linge de maison-Chaussures).

3. ENVIRONNEMENT : Modification de l'adresse du siège social du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SIADV).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2013.

Le vingt-huit juin deux mille treize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt et un juin deux mille treize s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénohé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN, Adjoint.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENÉ, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Mouhamadou Mustapha SECK, M. Pascal-Eric LALMY, Mme Wilmitte GERVAIS, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard VERMANDEL	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
M. Maurice DESCAMPS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Jean LABBE	à	M. Marcel LALLIOT
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Barbara DUMAS
Mme Audrey TAMBORINI	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Jeannine VATIN	à	Mme Marie-Cécile JOACHIM
M. Jean-Marc SEGURA	à	Mme Anne MOLLARD MINANGOY

ABSENT :

M. Chaouki BOUBERKA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Marcel LALLIOT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. Pinquet procède à l'appel.

M. le Maire : Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je vous informe que vous avez deux procès-verbaux à approuver : il s'agit des PV des conseils municipaux du 14 et du 22 décembre 2012. Avez-vous des remarques à formuler ? Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 14 et 22 décembre 2012 sont adoptés à l'unanimité. Je tenais à remercier les services techniques et les élus qui sont intervenus sur deux incidents qui se sont produits sur notre agglomération. Le premier c'est l'effondrement de la chaussée devant le Forum des Arts et Loisirs en raison d'une buse du tout à l'égout qui avait cédé. Je prolonge mes remerciements aux partenaires : notamment le S.I.A.R.P., la société Cochery et Veolia. Le 23 juin, un accident est survenu au passage à niveau de la rue de Cergy. Il n'y a eu que deux blessés légers mais je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des services qui ont travaillé très rapidement au rétablissement de la circulation.

Je voudrais aussi remercier le service communication puisqu'il lui a été décerné le Grand Prix de la presse municipale dans la catégorie « Direction éditoriale » par des professionnels non politiques. Je voudrais rappeler que le budget de ce service représente 2 % du budget de fonctionnement alors qu'il représente environ 3 % dans les communes de la même strate. Je laisse la parole à M. David AIME.

2013.61 FINANCES : BUDGET DE LA COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2012.

Rapporteur : D. AIME

La délibération est adoptée à la majorité, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.62 FINANCES : BUDGET DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Rapporteur : D. AIME

M. le Maire : Merci pour cette présentation et pour le travail réalisé par le service des finances. Y a-t-il des interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : M. le Maire, chers collègues, je voudrais vous remercier pour la présentation qui était très claire même si je regrette que nous n'ayons pas eu le document, mais vous nous avez expliqué qu'il y avait eu un petit souci administratif. Mon intervention s'appuie sur les documents comptables réglementaires qui nous avaient été fournis au moment de la commission. Ils sont d'ailleurs tout à fait utilisables. Le compte administratif 2012 revêt un caractère particulier puisque c'est d'une certaine manière le dernier arrêt sur image que nous avons sur votre gestion municipale avant le rendez-vous des prochaines élections municipales de 2014. L'équipe qui prendra la suite de l'actuelle majorité découvrira au lendemain de l'élection l'état réel du budget 2014 et le bilan de votre gestion de 2013. Le débat de ce soir revêt donc un caractère particulier comme je l'ai dit et même si vous l'avez abordé ce soir dans votre présentation comme n'importe quel autre compte administratif, en réalité, c'est sans aucun doute le plus important de la mandature. En effet en comparant le résultat du compte administratif 2012 à celui de 2007, on peut se faire une idée

très précise de la politique que vous avez menée tout au long de votre mandat. Les grands équilibres du budget sont révélateurs des dérives qu'a connues la gestion municipale. Ainsi, en 2007, le total des dépenses de gestion courante s'élevait à un peu plus de 15 millions d'euros et en 2012, celles-ci s'établissent à environ 18 millions d'euros, soit une augmentation de presque 3 millions en 5 ans. C'est-à-dire une augmentation de plus d'un demi-million par an, soit une augmentation de 19 % au total alors que l'inflation calculée sur la même période n'a été que de 10,9 %. Les dépenses de gestion courante ont donc augmenté presque deux fois plus vite que l'inflation, alors même que nous traversons une des plus graves crises économiques mondiales, alors que vous demandez à nos concitoyens de faire des efforts accrus. Après les élections, vous aviez annoncé que la maîtrise de la masse salariale et en particulier la réduction de la masse de charge du personnel dans le budget de fonctionnement était l'une de vos priorités. Au final, elles auront fait le « yoyo » tout au long du mandat. Les trois dernières années, illustrant bien cet effet « yoyo », les charges de personnel représentaient 59 % des dépenses totales du budget de 2010, elles représentaient 56 % en 2011, et en 2012, elles représentent à nouveau 59 %. On a donc du mal à suivre le sens de votre politique dans ce domaine et on se demande quelle est réellement la direction ? Si on se penche sur les dépenses d'investissements, on ne peut qu'être frappé de constater que malgré la multiplication des panneaux « Osny change » dans toute la ville, l'année 2012 n'a pas été marquée par des réalisations d'envergure. Si en 2007, le total des dépenses d'investissement s'élevait à 6.191.918 €, en 2012 le total de vos dépenses d'investissement s'est élevé à 5.250.210 € et pourtant en 2007, il n'y avait des panneaux « Osny change » nulle part dans la ville. C'est-à-dire une diminution de 15 %. Or, il suffit de prendre votre programme électoral, que je suis allé reprendre dans mes archives pour constater que cette baisse reflète d'abord la non réalisation de ce programme. Ainsi, vous annonciez en 2008, dans la campagne, la construction d'un deuxième collège, la construction d'une médiathèque, la réhabilitation du groupe scolaire St Exupéry, la rénovation du centre de loisirs, l'ouverture d'une maison de l'enfance, la rénovation de la Maison des Associations, la réhabilitation de la Maison de quartier du Moulinard, etc., etc..., je vais arrêter là cet inventaire de promesses non réalisées. Au final, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le mandat qui s'achève va être un mandat pour rien, vos projets mal ficelés, mal préparés ont pris un retard tel que vous allez pouvoir faire un copié collé du programme 2008 pour les élections de 2014. Ça, je vous l'ai déjà dit au moment du budget primitif, le tout, aux frais du contribuable, comme mercredi dernier. J'ajouterais en plus que votre autofinancement est encore en diminution cette année, il s'établit en 2012 à 1.624.892 € ce qui signifie qu'en plus d'avoir pris un retard considérable dans la réalisation de vos grands projets, vous n'avez pas su vous dégager les marges de manœuvre financières nécessaires pour garantir le financement dans les meilleures conditions. Pour mémoire, je voudrais souligner ici que nous assistons à une lente érosion de l'autofinancement : celui-ci était de 1.871.666 € en 2010, puis 1.782.758 € en 2011, et pour 2012 comme je viens de le dire, il est de 1.624.892 €, ce qui montre bien que la diminution du rapport entre les dépenses de fonctionnement par habitant et les recettes réelles de fonctionnement par habitant continue à se dégrader. On peut finalement se demander ce que vous avez fait de l'argent ponctionné dans les poches de nos concitoyens avec l'augmentation de 14,48 % de la taxe d'habitation en 2008 auquel s'est ajouté chaque année évidemment l'augmentation des bases locatives. Je voudrais rappeler ici que c'est environ l'équivalent d'une année entière de taxe d'habitation que les Osnysois auront payé sur le mandat, avec cette augmentation qui n'aura au final servi qu'à éponger l'augmentation de dépenses de votre gestion courante. Maintenant, permettez-moi d'entrer un peu plus dans les détails où quelques comptes sont singulièrement représentatifs d'une gestion qui est d'abord une vaste représentation illusionniste dont la réunion de mercredi soir fut la parfaite illustration. Ainsi en 2007, les dépenses consacrées aux publications,

compte 6.273, s'élevaient à 41.822 €, ces mêmes dépenses sont passées à 92.434 € en 2012, alors qu'elles n'étaient que de 56.246 € en 2011. A l'évidence, vous avez décidé de mettre le paquet sur votre communication avant les élections. Si on ajoute à cela les dépenses pour les catalogues et imprimés, compte 6236, elles étaient en 2007 de 46.506 €, et elles sont en 2012 de 52.032 €. Par ailleurs, quelles que soient vos explications sur votre action en faveur des associations sur laquelle on a tendance à croiser le fer assez régulièrement ici, la réalité des chiffres est la suivante. En 2007, les subventions de fonctionnement aux associations, compte 6574, s'élevaient à 181.044 €, elles ont été de 156.686 € en 2012, soit une diminution au total de 13 %, quand dans le même temps, je le rappelle, vous avez augmenté vos dépenses de gestion courante de 19%. Comme vous nous répétez sans cesse que ces associations n'ont pas besoin d'argent, de deux choses l'une, soit vous nous baladez, soit vous êtes un bien piètre gestionnaire puisque finalement, nos associations ont su maîtriser leurs frais de fonctionnement quand dans le même temps les vôtres ont explosé. Je pourrais continuer comme cela longtemps en décortiquant votre comptabilité administrative mais ce serait lassant et répétitif. Le compte administratif est particulièrement intéressant car quand vous tentez de vous fabriquer un bilan, et quand vous entrez tranquillement en campagne aux frais du contribuable à l'issue d'un mandat qui n'a vu pratiquement aucune des promesses faites par votre équipe prendre forme, comme je l'ai déjà souligné, il reflète bien cette gestion, timide, au coup par coup. Au final, ce mandat aura été caractérisé par une forte augmentation de la pression fiscale puisque cela ne se justifiait pas, une dérive des dépenses de gestion courante, une masse salariale non maîtrisée. Si l'état des comptes de la ville n'est pas alarmant aujourd'hui, c'est d'abord parce que vous exploitez au maximum son potentiel fiscal. Mais je pense que l'on peut dire que c'est le mythe de votre bonne gestion qui s'effondre ce soir à l'issue d'un mandat qui, comme je l'ai dit, n'a vu quasiment aucun de vos projets se réaliser et, au final, comme vous l'avez dit mercredi, vous ne faites pas de la politique, vous vous comportez au mieux, comme un Président de conseil d'administration qui colmate les brèches au coup par coup. Et donc je voterai contre votre compte administratif ce soir M. le Maire, mais je pense que vous l'aviez compris.

M. le Maire : Aucune ambiguïté, autre intervention ? Mme Defossez.

Mme Defossez : M. le Maire, M. le rapporteur, mes chers collègues, merci M. le rapporteur pour cette présentation. Je me rends compte que je pourrais répéter presque mot pour mot ce que M. Lalmy vient de nous présenter car je partage et nous partageons entièrement son analyse de votre compte administratif. Je vais néanmoins ajouter quelques éléments qui, vous le verrez, vont dans le même sens. Comme tous les ans à la même époque, vous nous présentez votre compte administratif, c'est-à-dire la réalité des recettes et des dépenses de l'année précédente en l'occurrence 2012. Ce compte administratif traduit donc votre capacité à mettre en œuvre ce à quoi vous vous êtes engagés lors du vote du budget primitif, nous verrons un peu plus loin ce qu'il en a été. Mais le compte administratif de cette année est particulièrement important en ce sens qu'il clôt un chapitre, M. Lalmy l'a rappelé, c'est en effet le dernier compte administratif que vous nous présentez avant les prochaines élections municipales. Votre chant du cygne en quelque sorte. Vous aviez dès lors l'occasion de porter un regard rétrospectif sur votre gestion pendant les 5 dernières années, et chiffres à l'appui, d'en rendre compte devant cette assemblée et à nos concitoyens en répondant finalement à la question « Dans quel état laissons-nous les finances de la commune ? ». Vous avez préféré laisser passer l'occasion, c'est dommage, sans doute parce que l'image n'est pas aussi belle que vous voudriez le faire croire. Mais heureusement nous sommes là, et comme tous les ans, nous avons fait le travail à votre place. Voyons tout d'abord l'exécution du budget, c'est-à-dire ce que vous avez effectivement réalisé en 2012 par rapport à ce que vous aviez

prévu. Alors bien entendu il y a toujours un écart entre réalisé et prévisionnel, c'est bien pour cela que l'on parle de prévisionnel, mais on peut quand même s'interroger sur l'importance de certains des écarts que l'on constate. En fonctionnement, vous avez dépensé à peu près 1.3 M€ de moins que ce qui était prévu, ce qui représente une baisse de presque 7 %. Sur cette baisse, la plus grosse part -presque 1 M€- concerne les charges à caractère général. On pourrait se dire c'est de la bonne gestion, on fait des économies. La question est de savoir où se portent ces économies et pourquoi un tel écart existe-t-il entre ce que vous pensiez vouloir faire en début d'année et que finalement vous ne faites pas. Car, effectivement, il est souhaitable de limiter certains frais de gestion : affranchissement, télécommunication, fournitures administratives, ce que vous faites. On ne peut en revanche que manquer d'être plus inquiet quand on apprend que vous dépensez beaucoup moins que prévu pour l'entretien des bâtiments, les dépenses divisées par deux, ou l'entretien de la voirie et des réseaux moins 30%. Quand on voit l'état de certains de nos équipements, quand on voit tous les jours comment les rues de la ville sont dégradées, je ne parle pas des accidents comme l'effondrement dont vous avez parlé tout à l'heure bien entendu mais de ce qui est le courant, les rues ou les trottoirs, il y a quelque chose qui échappe à ma compréhension. Autre sujet d'interrogation et d'inquiétude : le sort réservé aux subventions et associations, M. Lalmy l'a rappelé. Non seulement vous diminuez à chaque budget primitif les subventions aux associations mais de plus, en cours d'exercice vous faites encore des économies sur leurs dos. Je peux vous dire que les explications que vous nous servez à chaque fois et je ne dis pas que vous nous resservirez les mêmes aujourd'hui, lorsque vous nous dites que les associations sont bien traitées, elles ne demandent pas plus, etc... ça ne convainc plus que vous, mais certainement pas les dirigeants et les bénévoles qui s'investissent chaque jour, qui ne comptent pas leurs heures, et certainement pas non plus les familles et les adhérents qui voient bien les limites de votre soutien. Pour ce qui est des investissements, la situation est encore plus affligeante. Vous avez inscrit plus de 10 millions d'euros en budget primitif, vous en réalisez moins de la moitié, c'est une des pires sinon la pire des années en termes de réalisation et les panneaux tout beaux en couleur que vous avez plantés ne nous consolent pas du fait que nous attendons toujours les équipements indispensables sur lesquels vous vous étiez pourtant engagé. Peut-on vous faire confiance ? On en doute fortement. Les investissements, ce sont pourtant les équipements dont la population a besoin aujourd'hui, les crèches, les médiathèques, etc... voir ce dont elle avait besoin hier compte-tenu du retard. Les investissements, c'est aussi préparer la ville de demain, c'est-à-dire la qualité de services et de vie pour nos enfants, pour ceux qui viendront demain. Au rythme où vont les choses, ils vont pouvoir attendre encore longtemps. Regardons maintenant les recettes de fonctionnement, vous avez réalisé un peu plus que ce qui était prévu, ceci grâce aux revenus des impôts et plus encore de la vente des prestations et des produits c'est-à-dire de ce que payent nos concitoyens pour les services comme la restauration scolaire, les centres de loisirs etc... C'est-à-dire finalement si on constate un petit dynamisme de vos recettes de fonctionnement c'est grâce aux contribuables et aux usagers que nous sommes. Quant aux recettes d'investissement, les subventions d'équipements se sont effondrées assez logiquement puisque vous n'avez pas réalisé les équipements sur lesquels vous vous étiez engagés auprès de la population et de nos partenaires. Bref, vous nous rendez compte d'une gestion 2012 déplorable, reflet de votre incapacité à faire et cela aux dépens de nos concitoyens et de leur qualité de vie. Je voudrais maintenant replacer ce compte administratif en perspective. En effet, comme je le rappelais plus tôt, c'est le dernier compte administratif de votre mandat, ce qui nous permet d'analyser à la fois la politique que vous avez menée et l'état dans lequel vous laissez la ville et ses finances. Sans entrer trop dans les détails, je voudrais simplement signaler quelques points principaux. Charges de personnel : + 11,35% en 5 ans ; vous nous aviez promis une maîtrise de ces charges, c'est

une maîtrise bien relative. Si encore cette augmentation s'était traduite par plus de services ou par des services de meilleure qualité, il n'y aurait peut-être rien à dire mais ce n'est malheureusement pas le cas. Baisse drastique des subventions aux associations, j'en ai parlé, heureusement que votre mandat s'achève bientôt je ne sais pas ce qu'il en serait resté. Et quel mépris pour ces acteurs clés de notre territoire. Baisse sur 5 ans des équipements de notre territoire et investissement. Par charité, je ne reprendrais pas la liste de vos promesses électorales non tenues, M. Lalmy vous en a déjà donné lecture. Mais nos concitoyens apprécieront. Enfin, dégradation de l'autofinancement, c'est-à-dire des marges de manœuvre financières de la ville, celles que vous allez laisser à vos successeurs alors que dans le même temps, vous n'avez pas réalisé les investissements nécessaires et promis. Nos services publics ne se sont pas franchement améliorés mais la pression fiscale, elle, pour le coup, a fortement augmenté. Ce mandat finalement, aura été celui des promesses non tenues. Vous en aviez le temps et les moyens pourtant, d'autant que votre ambition comme vous l'appeliez en matière d'équipement était pour le moins limitée. Il ne s'agissait que d'un rattrapage, chose qui n'avait pas été faite pendant les nombreux mandats précédents et non pas de mettre véritablement notre ville dans une perspective d'avenir, mais même ce minimum vous ne l'avez pas réalisé. Pourquoi alors avoir augmenté les impôts si en fin de compte vous ne tenez pas vos engagements. Où est passé l'argent de nos concitoyens ? Pas dans la réalisation des équipements on vient de le dire, et les panneaux qui fleurissent ne sont pas une médiathèque ou une maison de l'enfance. En attendant, nous continuons d'emprunter nos livres à Cergy ou à Pontoise, de confier nos enfants à des assistantes maternelles pour autant qu'on en trouve, et les associations se contentent de la portion congrue. Pas non plus dans l'entretien et la préservation de notre ville, vous qui vous dites si fier du patrimoine de votre commune comment expliquez-vous sa dégradation ? Pas non plus dans le soutien à la vie associative et aux associations. En revanche, vous communiquez. Ça oui, vous gagnez même des prix et félicitez la direction de la communication. Mais ce sont aussi les contribuables qui pour le coup en payent le prix, ce n'est pas le même, car s'il est un budget qui augmente, c'est bien celui-là. Mais pour dire quoi ? Encore des promesses, la ville change dites-vous ? Ce n'est pas de ce changement de communication dont nous avons besoin et dont nos concitoyens ont besoin, mais de vrais services, de vrais équipements. Pour conclure, de même que les chiens ne font pas des chats, un mauvais bilan reste un mauvais bilan. Et vous laissez au terme de cinq années une ville à la situation financière dégradée, aux marges réduites, alors qu'il reste tant à faire. Vous l'aurez compris je pense, nous voterons contre votre compte administratif et je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Je voudrais répondre rapidement car il est très facile de lancer des critiques lorsque l'on n'est pas sur le terrain et notamment aux réunions publiques où on annonce la poursuite du programme. Je ne parle pas pour M. Lalmy. M. Lalmy vous avez tendance à confondre réunion publique et réunion de campagne, c'est exactement ce que nous ne voulions pas faire, ce qui a fait beaucoup rire les gens du reste, si je m'en souviens bien. Mme Defossez et votre équipe, on vous voit peu sur le terrain, je ne sais pas comment vous pouvez jauger le ressenti des associations. J'ai un ressenti tout à fait différent, pour être vraiment présent sur le terrain, je dirais que nous sommes à leur écoute. Vous êtes absents des commissions des finances et de l'urbanisme qui sont des commissions essentielles, nous aurions pu avoir ce débat là aussi, il est vrai que c'est moins spectaculaire de parler en commission que de se donner en spectacle lors d'un conseil municipal. Maintenant sur les investissements, vous savez comme moi, ou vous ne le savez peut-être pas, mais M. Lalmy le sait, les échéances des programmes, de la maison de l'enfance, de la médiathèque, de la maison des associations, du déplacement de la Poste, sont des programmes qui sont déjà fortement engagés. Je vous dirais qu'entre le moment où l'on prend la

décision de construire un équipement tel qu'une médiathèque ou une maison de l'enfance, on ne pose pas la première pierre le lendemain, il y a les constitutions des dossiers, les concours d'architectes européens...etc. Cela ne se fait pas en claquant des doigts et ça aussi, c'est la réalité. Maintenant sur la préservation du patrimoine, vous nous avez reproché, je ne sais plus si c'est M. Lalmy ou Mme Defossez, la restauration des menuiseries du château. Pourtant, cela aussi ce sont des investissements importants, à hauteur de 700.000 € de mémoire, et de plus, vous vous demandiez même pendant un moment, comment ferions-nous pour rentabiliser cet hôtel de ville. C'était lors de la dernière séance du conseil municipal je crois : il n'est pas dans notre propos de rentabiliser mais de préserver notre patrimoine. Maintenant, concernant les voiries communales, il est vrai que plutôt que de poser des rustines à divers endroits, nous réalisons des requalifications complètes de rues, et cela, souvent pour des raisons de sécurité. Comme nous l'avons fait sur la rue Pissaro par exemple ou la rue Roger Alno et que nous envisageons de faire sur le chemin de Montgeroult. Je regrette simplement encore une fois que les débats des commissions aient été occultés et j'aurais certainement pu vous donner beaucoup plus de réponses. Maintenant, je vais laisser la parole à mes collègues s'ils ont des éléments à ajouter. M. Aimé.

M. Aimé : Concernant l'autofinancement, vous parlez d'une érosion de ce dernier, constat que vous pouvez faire en 2010, 2011, 2012, mais il ne vous a pas échappé non plus que la ville n'avait pas pratiqué d'augmentation d'impôts depuis 2008, ce qui fait donc pratiquement cinq ans sans augmentation d'impôts. Il n'y a pas beaucoup de communes en France et dans l'agglomération qui n'ont pas fait d'augmentation une seule fois dans un mandat de 6 ans. Mme Defossez, vous faites une remarque concernant l'entretien des voiries qui aurait pu être faite en commission, malheureusement vous n'étiez pas présente et ce sujet y a été abordé. En effet, il ne vous a pas échappé que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise avait récupéré une partie de l'éclairage public et de ce fait, automatiquement, nous avons une diminution des dépenses, ce qui explique la baisse de moins 30%. Pour les recettes de fonctionnement, vous dites que l'augmentation est due à la participation des habitants, et heureusement, car la dotation de l'Etat est tellement diminuée qu'on ne peut compter aujourd'hui que sur nos propres recettes d'exploitation qui proviennent des habitants.

M. Caillaud : Je commencerais par remercier notre Délégué aux Finances, ainsi que les services pour cette présentation claire, transparente et structurée, et l'on peut constater à nouveau, que pour l'opposition, la campagne est commencée depuis déjà longtemps. Comme d'habitude, depuis le début de la mandature, nous vous écoutons lire vos indécentes critiques, infondées, virulentes souvent simple « copier/coller » de celles des années précédentes notamment au moment du vote du budget. Quant à l'écriture de vos tribunes dans le journal municipal, M. Lalmy, les contradictions vont bon train. Il est vrai que la critique est aisée mais l'art est difficile ou encore les grands diseurs ne sont pas les plus grands faiseurs. Mais n'en déplaise à vous, détracteurs de gauche, la gestion de notre ville est saine et transparente, ceci malgré un contexte économique national difficile qui impacte fortement les budgets des collectivités locales et impose plus que jamais des mesures de maîtrise budgétaire. Malgré tout cela, la commune d'Osny a une bonne gestion et le navire Osny, comme vous avez pu le dire la dernière fois, maintient son cap malgré les tempêtes. Nous vous laissons voguer sur celui de Christophe Colomb, car comme le disait Winston Churchill, Christophe Colomb fut le premier socialiste, il ne savait pas où il allait et ignorait où il se trouvait et il faisait tout cela aux frais des contribuables. Nous maintenons notre cap grâce à une équipe qui travaille de manière unie, ne vous en déplaise, avec à sa tête Jean-Michel Levesque, aux commandes de la municipalité depuis octobre 2011. Homme de terrain, à l'écoute de la population Osnysoise, qui

n'hésite pas à relever ses manches et à prendre à bras le corps l'ensemble des problèmes. Alors M. Lalmy, la critique est facile mais j'aimerais avoir de votre part quelques exemples d'une bonne gestion, d'une bonne maîtrise budgétaire, et ce, avec lucidité et non pas comme votre gouvernement actuel qui pense que la croissance se décrète en chaussant des lunettes roses. Allez-vous en acheter M. Lalmy en 2014 ? Ou pire, allez-vous appliquer un matraquage fiscal comme le gouvernement actuel ? 32 milliards d'euros cette année qui plombent l'investissement et la consommation et ce n'est pas fini. Alors M. Lalmy, un peu de sérieux, il faudrait éviter que l'on ne vous prenne pour un comique. Pour reprendre l'interpellation d'un Osnysois lors de la réunion publique d'information sur le centre-ville mercredi soir, la gestion financière et comptable ne s'apprend pas dans les bouquins d'histoire ou à la présidence du parti radical de gauche et je vous le dis, le dogmatisme ne fonde pas une politique. Ne soyez donc pas prisonnier d'une idéologie dépassée, dans sa détermination aveugle à tout détricoter et à mener une politique déconnectée des réalités de la crise.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Duflos.

Mme Duflos : Je vais revenir sur le sentiment de dégradation de la ville, de sa voirie principalement. Je voudrais rappeler que nous sommes soucieux des deniers publics. C'est vrai que l'on prélève des impôts et je ne connais aucune ville en France qui ne peut s'en passer afin de réaliser des aménagements et offrir des services aux administrés. Nous avons pris le parti, pour la réfection de linéaires de voirie importants, de réunir les riverains, et cela prend du temps. Lors des réunions publiques, les riverains se rendent compte qu'ils ne sont pas toujours d'accord entre eux, et la concertation nécessite du temps notamment en termes d'analyse des propositions. Je prends l'exemple du Chemin de Montgeroult, qui est un secteur que je connais bien, où il y a eu une réunion publique avec beaucoup de riverains qui se sont déplacés, et une autre rencontre est prévue en octobre. Nous trouverons des solutions mais il faut des compromis. Donc, ne dites pas que l'on ne fait rien, car on le fait de façon calme et réfléchi avec les services et les habitants. Nous ne présentons pas à ces derniers des solutions toutes faites, mais nous prenons en considération les problèmes évoqués, que cela soit la sécurité, le stationnement, les arbres... Enfin, le coût des investissements est également à prendre en compte. Je finirai sur l'éclairage public. La Communauté d'Agglomération a repris la compétence de l'éclairage et nous étions contre, et je maintiens ma position, je suis toujours contre quand je vois le résultat. Cela fait deux ans que nous avons cédé cette compétence parce que l'on était minoritaire, le résultat c'est que cela fait pour ainsi dire deux ans qu'il n'y a pas de travaux d'éclairage, le temps que ce projet de PPP soit validé. Ma crainte est également au niveau des entreprises privées qui vont devenir les décideurs en matière de cette compétence publique. Je pense par exemple à l'obligation qui nous sera donnée de démonter les illuminations de Noël, ce qui aura un impact financier pour la Ville de 40.000 €.

M. le Maire : J'avais aussi préparé un texte afin de faire passer un certain nombre de messages. Je voudrais remercier notre majorité pour l'approbation de ce compte administratif qui est pour moi, en tant que Maire, le premier à couvrir un exercice entier. Bien sûr les difficultés sont là, l'effet ciseau se fait sentir, la politique nationale menée par un Président bricoleur, voire menteur, et le désengagement auprès des collectivités territoriales impacte notre autofinancement. Au niveau national, je constate la création exagérée de postes au sein de l'éducation nationale et après, vous viendrez critiquer notre gestion de la masse salariale. Je constate la baisse des investissements de l'Etat, et après vous viendrez critiquer notre retard pris dans certains investissements communaux. Un pacte de confiance où l'on voit l'Etat se désengager de 4,5 milliards d'euros de dotation aux collectivités, désengagement supporté à 72% par les départements et les communes, et au bout de la chaîne ce sont bien nos

communes, nos familles et nos citoyens qui sont aujourd'hui tirés vers le bas. Même si les difficultés sont là, elles sont appréhendées avec sérieux et sans mensonges dans notre commune. Notre capacité à recourir à l'emprunt reste sans difficultés majeures, elle est liée à un faible endettement et une saine gestion. Ainsi, la réduction des charges à caractère général en est la preuve. Elle est aussi l'affirmation des engagements que nous poursuivons sous mon autorité, avec l'appui du Directeur Général Adjoint dans ses fonctions de contrôleur de gestion. De même, le maintien d'une réduction de 18% des indemnités des élus, participe à cet effort de la gestion des dépenses. Mais il est vrai que vous étiez absente à la réunion publique de mercredi dernier où j'ai expliqué les raisons de nos retards en investissement.

Mme Defossez : Je travaillais M. le Maire et je suis désolée d'avoir raté cette réunion car j'aurais beaucoup voulu y assister.

M. le Maire : Comme la commission des finances précédente ? Décidemment, vous n'êtes pas beaucoup présente. Je pense que lorsqu'on prétend gérer une commune, Mme Defossez, il faut être présent.

Mme Defossez : Mais qui gère la commune M. le Maire ? c'est bien vous, ce n'est pas nous pour le moment.

M. le Maire à M. Lalmy : Le 26 juin dernier, la 14^e réunion de concertation a eu lieu avec les Osnysois. Ces réunions se sont concrétisées sur le terrain, au grand contentement de nos citoyens. Alors encore une fois, je ne comprends pas votre intervention de mercredi dernier, même si elle a fait sourire une grande partie des participants, et met encore une fois à l'évidence vos contradictions. A ce propos, avez-vous idée du temps passé dans la constitution des dossiers et du travail mené en amont par les services et les élus chargés de ces projets ? Amalgamer programme électoral, projet de campagne politique et information sur des opérations concrètement engagées depuis plus de 2 ans. Faire, ne pas faire, être d'accord, pas d'accord, évoquer le tout et son contraire. Voter l'essentiel et s'abstenir sur le détail, je citerais par exemple l'énorme contradiction entre le vote à l'unanimité du conseil municipal du 23 décembre 2012 pour la cession gratuite à un bailleur, le Logement Français, de 1 236m² et l'abstention du 24 avril 2013 pour 58m² supplémentaire sur cette même parcelle pour ce même projet. A ce propos, je cite l'intervention de Mme Mollard du 23 décembre 2012 : « la démarche communale de cession de terrain au profit du logement social recueille l'approbation du groupe PS car elle entre dans les objectifs poursuivis au niveau national ». Je terminerai aussi, parce que vous avez aussi beaucoup critiqué sur ce sujet, sur les réunions d'appartement. Tout autant décriées par vos soins, nous avons pu tisser un réel lien avec nos concitoyens et dialoguer avec près de 400 Osnysois, des Osnysois qui souhaitent que l'on résolve des problématiques quotidiennes. Ainsi, nous avons rencontré des personnes de toutes tendances politiques, et même certains de vos colistiers de 2008 qui ne se reconnaissent absolument pas dans les élucubrations du parti socialiste ou du parti radical de gauche dont vous êtes le Président. Je vous remercie. Je crois que je dois me retirer pour passer au vote.

M. le Maire quitte la salle.

M. Pinquet : Mes chers collègues je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité, 6 votes contre dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », le maire ne prenant pas part au vote,

M. Pinquet : Nous pouvons demander à M. le Maire de revenir dans la salle.

M. le Maire : Je remercie la majorité pour cette approbation du compte administratif 2012.

2013.63 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : D. AIME

La délibération est adoptée à la majorité, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.64 FINANCES : MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS ATTRIBUÉ À VEOLIA PROPRIÉTAIRE – AUTORISATION DE LÈVEE DE PRESCRIPTION POUR RETENUES DE GARANTIE.

Rapporteur : D. AIME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.65 ESPACES VERTS : VALORISATION ÉCOLOGIQUE DU PARC DES NOIRS MARAIS – AIDE DÉPARTEMENTALE À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES « ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE.

Rapporteur : M. DUFLOS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.66 POLICE MUNICIPALE : PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE – CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OSNY ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE.

Rapporteur : J-C PINQUET

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme Defossez.

Mme Defossez : Juste une information, avez-vous prévu une information du public pour le passage au nouveau dispositif ? Est-ce qu'on envisage une période transitoire où, par exemple, on utilise le dispositif électronique tout en laissant un papier sur le véhicule ?

M. Pinquet : Concernant la prévention, nous ne pouvons laisser un message sur les véhicules qui stipulerait « attention, la prochaine fois, nous verbaliserons ». Maintenant, il faut savoir que dès lors qu'un PV électronique aura été délivré, il est prévu, comme indiqué dans la convention annexée, que le policier municipal dépose sur le pare-brise un papier disant « Vous allez recevoir un PV pour telle infraction ». L'objectif est de dématérialiser la transmission des données et cela diminuera la charge de travail administratif de la Police Municipale. Une communication sur le nouveau dispositif sera effectuée dans l'Inf'osny.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autre question je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.67 POLICE MUNICIPALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION FELINE DE PONTOISE ET DE LA CACP (AFELP).

Rapporteur : J-C PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.68 VOIRIE : CREATION DE PARKINGS DANS LA RUE DES COMMERCES, QUARTIER DE LA RAVINIERE – CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE D'OSNY – PROGRAMMATION 2013. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : J-C PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.69 BATIMENT : CREATION D'UNE EXTENSION A LA MAISON DE QUARTIER DE LA RAVINIERE – CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE D'OSNY – PROGRAMMATION 2013 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : J-C PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.70 BATIMENT : PROJET DE REFECTION THERMIQUE DE LA TOITURE ET DES FACADES DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE DU BOIS JOLI, QUARTIER DU MOULINARD – CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE D'OSNY – PROGRAMMATION 2013 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. DUFLOS

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications supplémentaires ? M. Caillaud.
M. Caillaud : Je voulais juste souligner qu'il s'agissait d'un renforcement de la rénovation de notre patrimoine communal.

M. le Maire : Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Lalmy : Vous notez que nous votons parfois vos délibérations M. le Maire.

M. le Maire : Je vous en remercie.

2013.71 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS D'EMPLOIS.

Rapporteur : J-C PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.72 SOCIAL : RECONDUCTION DES ATELIERS LINGUISTIQUES ET DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE 2013-2014 DES PARTICIPANTS.

Rapporteur : M-C JOACHIM

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Juste une parenthèse, j'ai oublié d'annoncer tout à l'heure que M. Lalmy nous a transmis une question qui sera vue en fin de séance.

2013.73 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Sans débat.

M. le Maire : Mme Defossez.

Mme Defossez : J'ai une question s'il vous plait qui concerne la décision n° 15. Il s'agit d'un contrat entre la ville et Mme Sandra Panetti pour des animations de danse. A la fin de la décision, il est indiqué « portant le montant total du contrat à 106 261€ ». Je pense qu'il y a une coquille.

M. le Maire : Merci pour votre remarque Mme Defossez, nos services vont vérifier cela.

2013.74 AFFAIRES GENERALES : REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTER DE 2014 – APPROBATION DE L'ACCORD LOCAL.

Rapporteur : A-M BESNOUIN

M. le Maire : Rapide explication : cela ne change rien pour notre commune, c'est simplement trois sièges de plus par rapport à la loi, nous en avons débattu assez longuement au bureau de la CACP et je pense que l'ensemble des communes souhaite l'accord local plutôt que l'application stricte de la loi qui porterait à 59 représentants au lieu des 62 proposés ici. Souhaitez-vous d'autres explications complémentaires ? Des questions ? Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.75 CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE L'ECOLE MUNICIPALE DE DANSE – ANNEE 2013.

Rapporteur : N. SIEPI

M. le Maire : Nous parlions des subventions aux associations tout à l'heure et je voudrais souligner que la Commune d'Osny gère en régie les écoles municipales de musique et de danse alors que ces structures sont gérées par des

associations dans d'autres communes de la CACP. Ce sont alors des subventions qui leur sont versées. Je précise également que l'école de musique a un coût de 360.000 € net pour la commune, que l'on pourrait très bien intégrer comme des subventions dans nos budgets. Il en est de même pour l'école de danse ou les centres de loisirs par exemple. Je passe au vote cette demande de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.76 CULTUREL : RECTIFICATIF DES TARIFS DE L'ECOLE DE DANSE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

Rapporteur : Sans débat

2013.77 PETITE ENFANCE : CRECHES ET HALTE-GARDERIE : ACCUEIL EXCEPTIONNEL ET D'URGENCE TARIF 2013-2014.

Rapporteur : M-C JOACHIM

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.78 SPORTS : CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL GENERAL/VILLE/COLLEGE DE MISE A DISPOSITION DES GYMNASES COMMUNAUX AU BENEFICE DES COLLEGES.

Rapporteur : N. SIEPI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.79 POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE DES QUARTIERS : SUBVENTION SUR PROJET 2013 A VERSER A L'ASSOCIATION POUR LA COMMUNAUTE D'OSNY (ACO).

Rapporteur : C. DARDELET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.80 URBANISME : APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION DE MANDAT ATTRIBUEE A LA SEMAVO POUR LA REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU POLE MEDICAL SAINTE-MARIE.

Rapporteur : J. BISEAU

La délibération est adoptée à la majorité, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.81 URBANISME : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : C. GOURMELEN

M. le Maire : Merci M. Gourmelen, des demandes explications complémentaires ? M. Lalmy.

M. Lalmy : M. le Maire, M. Gourmelen, évidemment la question du P.L.U. est l'occasion aussi pour moi de répondre à M. Caillaud puisque c'est un sujet évidemment démocratique. M. Caillaud vous me reprochez d'être historien, effectivement, je vous rappelle qu'à Athènes, déjà, l'adversaire de la démocratie avait reproché au système que les rameurs, qui n'étaient pas des esclaves, vous le savez sans doute, puissent donner leurs avis sur le budget d'Athènes, sur la stratégie d'Athènes etc... Pourtant, encore aujourd'hui, nous avons tendance à considérer qu'Athènes finalement n'avait pas un si mauvais système. Par ailleurs, effectivement, je n'ai pas 280 fonctionnaires territoriaux derrière moi pour préparer les dossiers. Je dois l'avouer, je suis désolé, je n'ai pas, comme M. le Maire, les directeurs de services derrière moi pour me tourner vers eux, si tout d'un coup, j'ai une question ou un doute sur un sujet quelconque. Ce n'était pas une attaque mesquine rassurez-vous, c'était juste un constat. Donc la révision du P.L.U. comme l'a d'ailleurs souligné le commissaire enquêteur et le rapporteur, n'a pas mobilisé les Osnysois. Effectivement, c'est sans doute à la fois parce que la vision avait d'abord pour objet de proposer des ajustements à un P.L.U. déjà existant et ensuite parce qu'aucun grand évènement n'a été organisé autour de cette réflexion. Vous avez fait la publicité normale de ce qui était lié à la révision du P.L.U.. Au final, vous avez surtout conduit une réflexion technique qui s'inscrit dans la continuité de la politique de votre prédécesseur, ce que M. Gourmelen a d'ailleurs souligné. Comme en matière financière, vous n'apportez pas d'innovation ni de nouveauté dans la gestion de la commune. Vous auriez pu par exemple, saisir l'opportunité de cette révision, pour créer une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, cela aurait été l'occasion d'une réflexion approfondie sur la protection du patrimoine architectural, culturel et naturel de la commune. Cette réflexion aurait pu se faire en synergie avec le travail engagé par Mme Duflos sur l'agenda 21 et aurait été une marque concrète de soutien de la majorité à l'agenda 21. En effet, la création d'une AVAP aurait par exemple permis d'établir un règlement relatif aux travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables et aux économies d'énergie qu'à la prise en compte des objectifs environnementaux. Ce mandat se termine donc sur l'urbanisme comme sur les finances, sans imagination, ni projet pour l'avenir, et cela est un peu inquiétant. Je voterais donc contre une révision du P.L.U. à minima qui n'a pour objet que de vous conformer à des obligations réglementaires mais qui ne dessine en aucun cas la ville de demain. J'aurai juste une question adressée à M. Gourmelen : j'ai peut-être mal saisi quand vous avez évoqué la ZAC, vous avez parlé de 1 500 logements. Il ne me semblait pas que c'était aussi élevé. Votre P.L.U. ne permet donc pas de réduire les fractures urbaines et même si vous avez intégré une remarque du commissaire enquêteur, vous ne proposez rien de concret pour préserver le patrimoine historique, artistique et culturel de la commune. Je voterai donc contre la révision du P.L.U.

M. Gourmelen : Je souhaite répondre sur la mise en valeur du patrimoine. Je voudrais rappeler à M. Lalmy que si la commune d'Osny n'avait pas pris la décision de se rendre propriétaire du Château et du Parc de Grouchy en 1988, et cela avait été critiqué à l'époque par le chef de l'opposition, ce site aurait sûrement été vendu à un privé. Autre exemple, après l'incendie de l'Eglise, nous avons fait les efforts nécessaires pour qu'elle soit mise en valeur, et notamment après la découverte des fresques datant du XI^{ème} et XII^{ème} siècles. Alors vous dites : « pas de projet d'avenir et donc peu d'ambition », pourtant, le P.L.U. tient compte d'une volonté de la commune de réaliser 100 logements par an, et ceci, en favorisant la mixité sociale. Je vous rappelle aussi que pour la première tranche de la ZAC dite de l'Oseraie, près de la clinique, qui devait être constituée initialement de 300 logements, nous sommes passés à 350, 400, 450, pour finir à

500 au total, et la Ville ne souhaite pas aller au-delà, et non pas 1500 logements comme j'aurais pu le citer. Si l'on écoutait effectivement les urbanistes, pour ne pas critiquer mes collègues élus de la Communauté d'Agglomération, nous serions peut-être déjà à 600 logements. Une telle croissance urbaine génère également des coûts de fonctionnement pour les équipements publics de proximité. Alors, je vois bien là vos critiques de la gestion municipale, avant chaque échéance électorale. L'essentiel, c'est que tous les 6 ans, les électrices et les électeurs d'Osny fassent confiance à une équipe sortante qui a fait ses preuves. Alors, je ne sais pas si vous arriverez à vous arranger avec vos amis socialistes, parce que la dernière fois vous avez fait chacun cavalier seul, mais moi j'ai confiance, même si je ne suis pas tous les jours, comme le Maire, sur le terrain.

M. le Maire : Merci M. Gourmelen. Je voudrais ajouter qu'au final, vous voulez « le beurre et l'argent du beurre », c'est-à-dire protéger du patrimoine et développer la Ville avec des logements sociaux. Vous m'avez dit lors d'une précédente réunion du conseil municipal que je courais après le P.L.H. C'est faux, la preuve en est concernant la ZAC dite de l'Oseraie avec ses 500 logements, plus les 60 pavillons du barreau de Génicourt : il n'y a pas d'urgence pour moi à sa réalisation. Je pense aussi qu'il y a d'autres soucis aujourd'hui au niveau de la Communauté d'Agglomération plutôt que de gérer la sortie de cette ZAC de l'Oseraie et je m'en félicite. Donc le P.L.H., comme le disait M. Gourmelen, c'est 100 logements par an, et nous réalisons cet objectif chaque année, notamment par la réalisation de programmes immobiliers tels que « Thornley II » ou ceux de la rue de Pontoise et de la rue de Cergy. Nous allons profiter également de cette dernière opération pour sécuriser la rue de Cergy par son élargissement avec le soutien financier de la CACP. Dans toutes ces opérations, nous sommes très vigilants pour préserver le patrimoine communal. Par exemple, sur le programme « Thornley II », la maison peinte par Pissarro sera préservée même si cela a généré une surcharge de travail pour les architectes. Concernant les petites maisons de ville, je vous rappelle qu'elles sont frappées d'arrêtés de péril et qu'elles ne peuvent être réhabilitées en l'état. Maintenant je vais laisser la parole à Mme Duflos pour vous parler de l'Agenda 21, dispositif dont la Ville peut être fière, grâce à la dynamique des équipes et de l'élue chargée de ce secteur.

Mme Duflos : Puisque M. Lalmy a évoqué l'Agenda 21, je vais revenir sur une des réunions publiques qui a eu lieu au mois de mai sur le volet C : Osny, un territoire durable. Je ne sais pas M. Lalmy si vous étiez à cette réunion. Nous y avons évoqué certains points prioritaires sur lesquels nous voulions que les participants réagissent. Vous avez dit que la révision du P.L.U. était trop timorée, mais le P.L.U. est contraint par un cadre réglementaire très strict. Notre Agenda montre l'équilibre qui existe entre la partie patrimoine naturel et patrimoine bâti de la ville et donc ce qui fait tout l'intérêt d'habiter Osny. L'évolution de la population a été également graduelle et non comme d'autres villes voisines qui ont grandi trop vite. Nous avons par ailleurs un cœur de ville que l'on préserve. Je rappelle que nous avons l'obligation de réaliser du logement social mais la mixité sociale n'en est pas une. C'est ce que nous faisons pourtant tout naturellement et notamment en centre-ville, à proximité des services, des commerces et de la Gare. De plus, nous favorisons le logement social, en cédant gratuitement des terrains aux bailleurs. La ville doit bouger tout en protégeant le passé. Tout est question de compromis.

M. le Maire : Merci Mme Duflos, je donne la parole à Mme Mollard.

Mme Mollard : M. le Maire-Adjoint, M. le Maire et chers collègues, nous ne souhaitons pas alourdir les commentaires faits par notre collègue M. Lalmy mais comme l'a souligné M. le Maire Adjoint, le commissaire enquêteur stipule qu'il

faut préserver le patrimoine peint par les Impressionnistes, préconisation qui arrive trop tard en effet : quel dommage qu'un parking ait remplacé un moulin. Il était tout à fait possible de le restaurer, nous ne referons malheureusement pas l'histoire mais, on persiste et signe. De telles pratiques montrent bien que votre politique en matière d'urbanisme est avant tout opportuniste et n'est malheureusement pas le fruit d'une réflexion sur une urbanisation harmonieuse sur le long terme de notre ville. En conséquence, nous voterons contre la révision du Plan Local d'Urbanisme. Merci de votre attention.

M. le Maire : Je ne répondrais pas à votre intervention qui me semble erronée. Je vais soumettre cette approbation du P.L.U. à l'assemblée.

La délibération est adoptée à la majorité, 6 votes contre dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.82 URBANISME : APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.

Rapporteur : M. DUFLOS

M. le Maire : Complément d'information ?

M. Lalmy : Je ne suis pas dans une opposition bornée, d'ailleurs je note que le travail qui a été fait est un travail colossal, technique et compliqué et que c'est un beau travail.

M. le Maire : Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Les points suivants 4, 5 et 6 ont été proposés sans débat, nous passons à la commission développement durable, cadre de vie et patrimoine communal.

2013.83 URBANISME : BONIFICATION DES DROITS A CONSTRUIRE : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2009-125 EN DATE DU 8 OCTOBRE 2009.

Rapporteur : Sans débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.84 URBANISME : MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Rapporteur : Sans débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.85 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA PARCELLE AN N°173, SITUEE 3 BIS PLACE DES IMPRESSIONNISTES.

Rapporteur : Sans débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.86 ENVIRONNEMENT : AVENANT N°2 AU MARCHE 09/01 LIE A LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AU CENTRE DE TRAITEMENT « AUROR' ENVIRONNEMENT ».

Rapporteur : Sans débat.

Mme Mollard : J'aurais quand même une remarque à faire concernant l'avenant n°2 portant sur le marché 09/01 lié à la collecte et au transport des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement. Mme la Maire-Adjointe, M. le Maire, chers collègues, en commission, notre groupe s'est prononcé favorablement sur ce projet de délibération mais cette décision demandait réflexion. En effet, si une telle mesure permet une économie de 15.000 € pour la commune en réduisant le nombre de véhicules circulant sur la ville pour effectuer les tournées de ramassage des ordures ménagères résiduelles, mesures en accord avec les objectifs de l'agenda 21 en cours d'élaboration visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et encore cela reste à prouver puisque le linéaire à mon avis restera le même, elle va permettre à l'entreprise prestataire de réduire le nombre de son personnel et ceci va totalement à l'encontre du volet social du même agenda 21 local, et, dans une période où l'emploi se trouve extrêmement fragilisé, nous ne pouvons entériner une telle décision, c'est pourquoi nous nous abstenons de voter cette délibération.

Mme Duflos : Excusez-moi Mme Mollard, mais il n'est pas écrit qu'une réduction de personnel est envisagée.

Mme Mollard : Cela nous a été dit en commission.

Mme Duflos : Non, c'est une réduction de véhicules uniquement, et non pas de personnel.

Mme Mollard : M. Polakowski a parlé des deux.

Mme Duflos : Bien sûr c'est une nouvelle organisation avec à la clé une réduction des frais de fonctionnement de la commune. Je demanderai des explications à Véolia que je vous donnerai, mais je ne pense pas que c'est pour cela qu'ils vont mettre au chômage deux personnes.

Mme Mollard : En tout cas, en ce qui nous nous concerne, on ne prendra pas cette décision.

Mme Duflos : Je creuserai le sujet mais je trouve cela un peu simpliste comme réaction.

M. le Maire : Rassurez-moi, sur le budget de la commune c'est bien une diminution de frais de fonctionnement ?

Mme Duflos : Oui, c'est 15.000 € d'économie sur les frais de fonctionnement.

M. le Maire : Je mets cette délibération au vote, qui était prévue sans débat initialement suite à votre changement de position.

La délibération est adoptée à la majorité, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.87 ENVIRONNEMENT : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE RELAIS POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC (TEXTILE-LINGE DE MAISON-CHAUSSURES).

Rapporteur : A-M BESNOUIN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.88 ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VIOSNE (SIAVV)

Rapporteur : Sans débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : L'ordre du jour est maintenant épuisé. Nous avons une question de M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, la Gazette du Val d'Oise a annoncé dans son édition du 19 juin dernier, que la commune voisine de Vauréal a signé une convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales pour mettre en place un programme de microcrédit qui permet aux familles modestes d'emprunter jusqu'à 3 000€ sur 36 mois. Le Président de l'UDAF, que j'ai rencontré à ce sujet avant l'article, m'avait indiqué qu'il avait eu des contacts avec les élus d'Osny, plusieurs rencontres notamment avec les élus du CCAS je crois, mais que la commune n'avait pas donné de suite à ces rencontres. Donc je m'étonne que ce dossier soit au point mort et j'aimerais savoir pour quelles raisons, vous avez jugé que les familles d'Osny n'auraient pas intérêt à disposer de cette opportunité d'autant plus j'ajouterais, que M. Vermandel étant un membre éminent de l'UDAF, je pense que vous êtes bien informé que cette opération est quelque chose qui va vraiment dans le sens de l'intérêt des gens et qu'il n'y a pas d'arrière pensée dans cette opération.

M. le Maire : Je vais répondre simplement : je n'étais pas informé de cette proposition. Je laisse la parole à Mme Joachim.

Mme Joachim : Tout d'abord, je vous signale que ce projet est de la compétence du CCAS et seul le conseil d'administration du CCAS est habilité à donner ou non son accord sur un projet. Cette décision ne relève pas de la commission sociale municipale. Donc aujourd'hui je veux bien répondre aux questions mais je le répète, la décision relève du CCAS. Le 10 mai 2012, j'ai reçu l'administratrice responsable du microcrédit de l'UDAF 95 pour une présentation, je souligne bien, de ce dispositif créé en janvier 2005 sous forme expérimentale par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et qui a mis très longtemps à démarrer. Elle m'a, à cette occasion, fait part d'une proposition de partenariat avec le CCAS pour la prise en charge totale ou partielle des intérêts des microcrédits contractés par des habitants de la commune. Un modèle de convention nous a alors été

remis pour étude et nous n'avons plus eu de nouvelles de l'UDAF 95 jusqu'à une simple relance téléphonique il y a quelques semaines auprès du service social pour connaître la position du CCAS à ce jour. Le Président de l'UDAF, que vous avez rencontré, ne peut donc pas avoir parlé d'une position du Président du CCAS puisqu'il ne l'a pas saisi officiellement. En 2012 et 2013, le CCAS a pratiqué une analyse de ses aides sociales et a procédé à une refonte et une remise à plat des procédures. Il a notamment été décidé de privilégier avec ses partenaires sociaux l'aide au fonds social à l'énergie, l'aide au fonds social logement, ainsi que sa participation avec CYO et la CACP à l'aide à la prise en charge des factures d'eau. Le CCAS a également décidé de signer récemment une convention avec l'association Averti, structure qui accueille des enfants valides et handicapés moteur, et d'augmenter sa participation financière au fonctionnement de cette structure située à Cergy. Le projet de microcrédit nécessite donc une réflexion sur le financement et sur le suivi avec les organismes de prêt. Ce dispositif créé en 2005, n'est pas encore à ce jour très développé et peu de communes ont signé une convention comme l'indique le journaliste dans l'article de la Gazette auquel vous faites référence. Lancé il y a trois ans par l'UDAF, le dispositif n'a convaincu que 10 communes sur le département. A Sarcelles et à Saint-Ouen l'Aumône, il est encore en gestation. Par ailleurs, nous n'avons jamais été sollicités par un habitant pour une demande d'aide via ce type de dispositif. Toutefois, nous restons attentifs et ouverts à la discussion sur ce projet qui est en train de se mettre en place dans les collectivités.

M. le Maire : J'ajouterais que le budget du CCAS, comme vous avez pu le constater tout à l'heure, a augmenté de 21 % de mémoire.

Il n'y a plus d'autre point à l'ordre du jour, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05.



Fait à Osny, le 10 DEC. 2013

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE